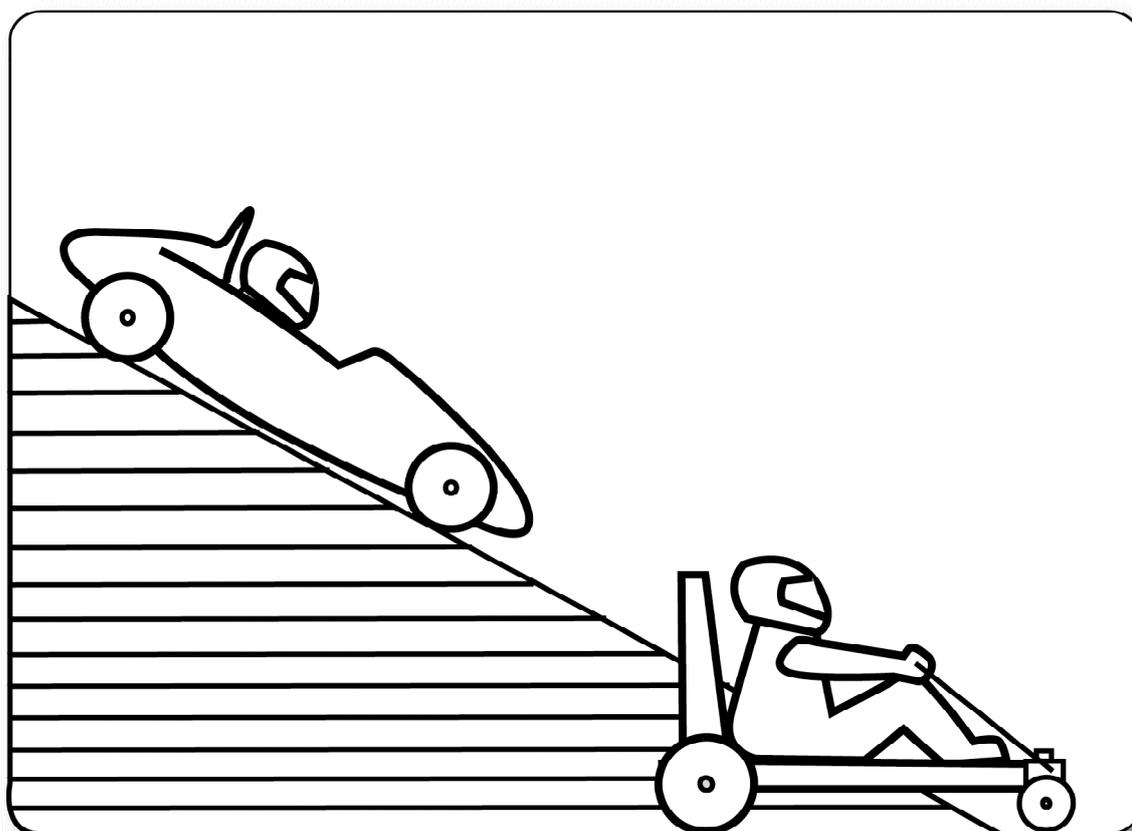


CAISSES A SAVON ET PUSH CARS POUR LES JEUNES



REGLEMENT REGIONAL ILE DE FRANCE 2007

SOMMAIRE

Préambule Intérêt pédagogique	Page 3
Règlement Push cars 1- 1 : le Pushcar 1-2 : les équipages	Page 4
Catégories d'âge	Page 5
Sécurité de l'équipage 1- 3 : les pistes	Page 6
Règlement Caisses à savon Préambule 2-1 : la Caisse à savon	Page 7
Schémas récapitulatifs	Page 8
2-2 : les équipages	Page 10
2-3 : les formules	Page 11

REGLEMENT REGIONAL D ILE DE FRANCE DE CAISSES A SAVON ET DE PUSH CARS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES 2007

A l'initiative des Associations Départementales des Francas, ce document a pour vocation de déterminer des règles communes pour les villes, associations ou organisations d'Ile de France qui souhaitent mettre en place des rencontres festives et ou sportives à destination d'enfants et de jeunes autour des caisses à savon et des push-cars.

Ce règlement commun permet aux constructeurs et accompagnateurs de projet de pouvoir participer à différentes courses d'Ile de France sans devoir modifier leur engin.

Dans ce document se trouvent le règlement Push-Cars et le règlement Caisses à Savon.

- Le règlement push-cars a été élaboré à partir des pratiques existantes du Val d'Oise (95), de la Seine et Marne (77) et de la Seine Saint Denis (93) en prenant en compte les améliorations proposées par les participants.

- Le règlement caisses à savon présenté ici s'appuie sur le règlement national édité par la Fédération Nationale des Caisses à Savon en prenant en compte le public enfant et jeunes auquel nous nous adressons.

PREAMBULE

Intérêt pédagogique :

L'activité push-car / caisse à savon donne la possibilité aux enfants et adolescents de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

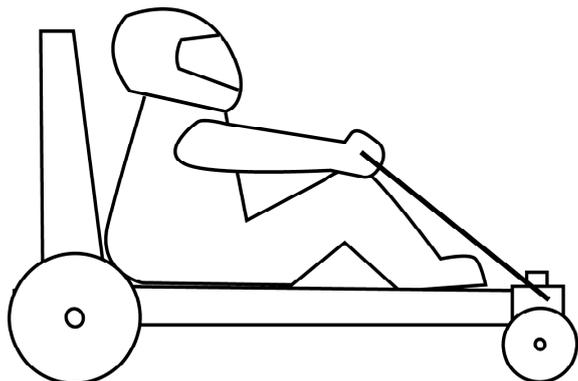
L'activité push-car / caisse à savon est une activité scientifique, technique et technologique qui peut être, sur votre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial ; exposition ; inauguration ; entraînement ; courses...), des projets transversaux (création de groupes de reporters, de journalistes, de supporters, réseaux d'échange de savoirs et de compétences) et des projets associatifs (ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens))

Par le biais de cette aventure, les mineurs vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, les rencontres locales, départementales et régionales sont des journées de fête et d'échange qui rassemblent des participants et des spectateurs enfants et adultes. C'est la valorisation des activités de centres de loisirs, des écoles, des collèges, des services jeunesse, des centres sociaux, des clubs ...

1 - REGLEMENT PUSH-CARS

1 - 1 : LE PUSH-CAR



Définition du push-car :

Le push-car est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction (quel qu'il soit), dépourvu de moteur et de système de freinage. Sa propulsion et son freinage sont effectués par les pousseurs. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin.

La fabrication d'un push-car doit être artisanale.

Les contraintes de constructions sont minimales afin de favoriser l'imagination et développer l'expérimentation. Pour autant, il faut veiller à ce que le push-car ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

- Les épreuves de push-cars se déroulent exclusivement sur terrain plat.
- Les matériaux utilisés pour le châssis ne doivent pas présenter de risques d'éclatement

Conseils :

- Pour les push-cars, aucune dimension n'est imposée. Néanmoins, il est important de connaître les largeurs de pistes proposées par l'organisateur.
- Pour des raisons de stabilité, il est conseillé que l'assise du siège ne soit pas à plus de 30 cm du sol.
- Une barre de poussée est recommandée pour gagner en confort des pousseurs et en puissance.

Homologation :

Avant chaque course, les push-cars doivent être homologués pour prétendre participer à (aux) l'épreuve(s). Pour être homologué, les push doivent obéir aux normes décrites ci-dessus.

A la suite d'une vérification des critères techniques et de sécurité effectuée par un (des) commissaire d'homologation (mandaté par l'organisateur), un certificat d'homologation est remis à l'équipage.

1 - 2 : LES EQUIPAGES :

Sont considérés comme équipage les enfants et les jeunes participant à la (aux) course(s). Ils peuvent être pousseurs ou pilote. Leur nombre dépend de la configuration de l'épreuve. Il est donc indispensable de se procurer les modalités de courses auprès de l'organisateur.

Catégories d'âges :

Tous les membres d'un équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge.

Néanmoins, des dérogations peuvent être envisagées ; dans ce cas, l'équipage sera inscrit dans la catégorie correspondant au plus âgé d'entre eux.

L'équipage peut changer à chaque manche si les règles de catégories d'âge sont respectées.

Catégorie	Age de l'équipage	Année de naissance	Numéro d'attribution
PCM	De 4 à 5 ans	De 2002 à 2003	De 01 à 99
PC1	De 6 à 7 ans	De 2000 à 2001	De 1000 à 1999
PC2	De 8 à 9 ans	De 1998 à 1999	De 2000 à 2999
PC3	De 10 à 12 ans	De 1995 à 1997	De 3000 à 3999
PC4	De 13 à 17 ans	De 1990 à 1994	De 4000 à 4999
PC8	Handisport		De 8000 à 8999

La sécurité de l'équipage :

Pour participer aux épreuves chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour les pilotes :

Gants (ou protection de poignets de skate)

Casque

Genouillères

Coudières

Pour les pousseurs :

Gants (ou protection de poignets de skate)

Genouillères

Coudières

Conseils :

- Des chaussures confortables et fermées sont vivement conseillées.

- Pantalon long et manches longues permettent d'augmenter la protection de l'équipage.

1 - 3 : LA (LES) PISTE(S)

La configuration des pistes est déterminée par l'organisateur, néanmoins la largeur de celles-ci ne peut être inférieure à 2 mètres.

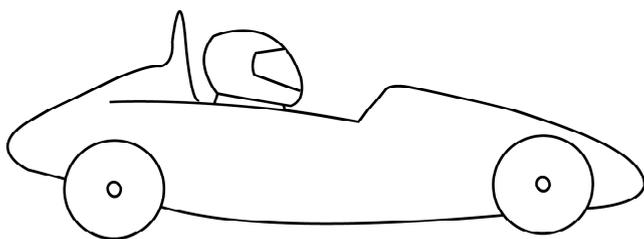
2 - REGLEMENT CAISSES A SAVON

Préambule

Il faut noter qu'au niveau national, la grande famille des caisses à savon comporte plusieurs engins : les side-cars ; les bob-cars ; les cariolis et les caisses à savon. Les compétitions de ces véhicules s'effectuent exclusivement sur des pentes.

Dans le règlement présenté ici, nous ne parlons que des caisses à savon. Les organisateurs de rencontres peuvent mettre en place des courses de caisses sur terrains plats mais les véhicules devront néanmoins répondre aux normes présentées ci-dessous.

2 - 1 : LA CAISSE A SAVON :



Définition de la Caisse à Savon :

Les caisses à savon sont des véhicules à quatre roues, sans moteur, sur un châssis, possédant une direction reliée à un volant et des freins sur au moins deux roues.

Les gadgets non fonctionnels et représentant un caractère dangereux doivent être démontables pour satisfaire l'homologation.

Chaque véhicule doit obéir à certaines normes qui feront l'objet d'une homologation.

Matériaux :

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de caractères dangereux pour l'équipage et le public. Ceux représentant des risques d'éclatement (l'aggloméré par exemple) sont interdits pour la carrosserie et le châssis. Les lests sont autorisés et doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage.

Barre de poussée :

Les caisses à savon doivent être équipées d'une (de) barre(s) de poussée. Celle-ci est située à l'arrière du véhicule pour permettre la poussée de la caisse. Elle ne doit pas dépasser la largeur de l'engin et doit être bouchée à ses extrémités.

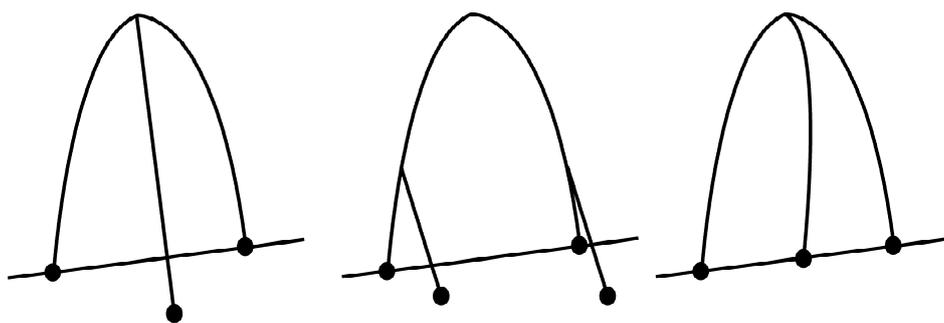
Cette barre de poussée peut faire office d'arceau de sécurité si elle remplit les conditions énoncées ci-dessous.

L'arceau de sécurité :

- Sa conception : Il est en tube d'acier (cuivre, inox, alu sont interdits car trop flexibles) de section ronde, d'un diamètre extérieur de 27 mm minimum, rigide et d'une seule pièce. Cette protection doit pouvoir supporter le poids de la caisse en cas de retournement.

- Sa fixation : L'arceau doit être fixé au moins en 3 points non alignés (voir schéma ci-après)

- Sa hauteur : L'arceau doit être conçu de telle façon qu'il y ait au moins 10 cm entre le haut du casque et la ligne imaginaire qui passe du sommet de l'arceau au point le plus haut de l'avant de la caisse. Aucun élément ne doit dépasser de cette ligne.



Oui

Oui

Non

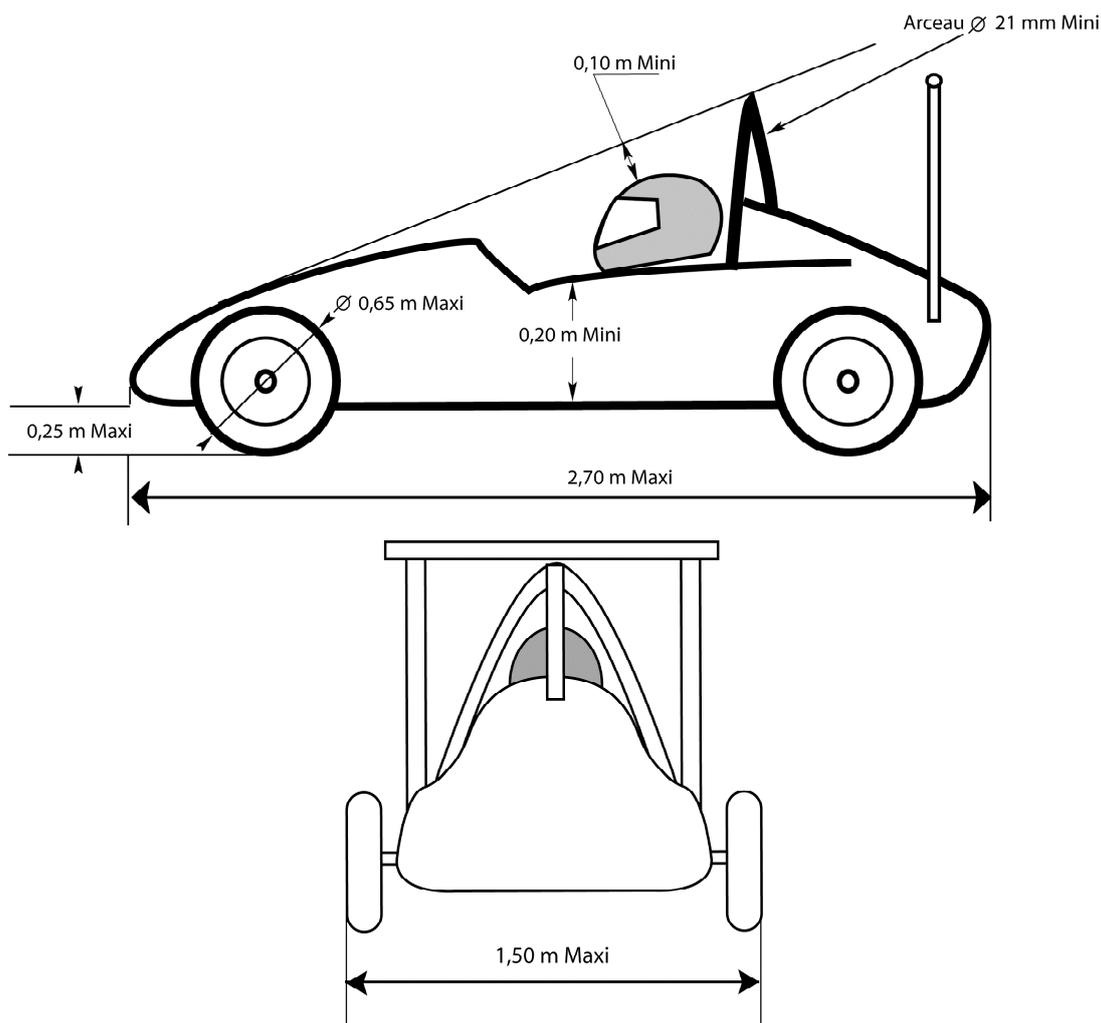
Dimension du véhicule : (voir schéma récapitulatif ci-après)

Longueur maximale : 2,70 mètres

Largeur maximale : 1,50 mètre

Garde au sol maximale : 0,25 mètre

Schéma récapitulatif



Roues :

Les roues des engins doivent être équipées de pneus gonflables. Le diamètre des roues (avec le pneu monté) ne doit pas excéder 0,65 mètre.

Freins :

Le système de freinage doit être actionné par les pieds. Il doit agir obligatoirement sur deux roues bien qu'il soit conseillé sur les quatre roues.

Poids :

Pour information, dans les compétitions nationales les caisses sont pesées.

Poids de la caisse avec son pilote

C1 : moins de 120 Kg

C2 : moins de 140 Kg

C3 : moins de 160 Kg

C4 : moins de 200 Kg

Volant :

Toutes les caisses à savon ont un système de direction relié à un volant. Celui-ci devra être fermé.

Le harnais :

Le harnais (ou les ceintures de sécurité) doit être d'une largeur minimum de 4 cm. Le système doit permettre de maintenir les deux épaules et la taille du pilote sans risque de strangulation. Sa fixation s'effectue en 3 points d'ancrage sur le châssis (boulons et vis) mais aucun d'eux ne doit se situer entre les jambes du pilote. Les ceintures à enrouleur sont interdites.

Le siège du pilote :

Il est solidement fixé au châssis. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol.

La protection de l'engin :

La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et deux latérales. Celles-ci doivent être pleines, robustes et de 20cm minimum au dessus du plancher. Elles doivent permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher :

Il doit être complet sous le pilote et ne pas être en aggloméré.

Le pare-brise ou bulle :

Si la caisse est munie d'un pare-brise, le casque du pilote ne doit jamais pouvoir le toucher.

Homologation :

Toutes les caisses à savon doivent obéir aux normes du règlement. A la suite d'une

vérification des critères techniques et de sécurité, est délivré un certificat d'homologation qui est obligatoire pour participer à la course.

2 - 2 : LES EQUIPAGES

Sont considérés comme équipage les enfants et les jeunes participant à (aux) la course. Ils peuvent être pousseurs ou pilote. Leur nombre dépend de la configuration de l'épreuve. Il est donc indispensable de se procurer les modalités de courses auprès de l'organisateur.

Catégories d'âges :

Tous les membres de l'équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge dans une épreuve donnée Néanmoins, des dérogations peuvent être envisagées ; dans ce cas, l'équipage sera inscrit dans la catégorie correspondant au plus âgés d'entre eux.

Catégorie	Age de l'équipage	Année de naissance	Numéro d'attribution
C1	De 6 à 9 ans	De 1998 à 2000	De 100 à 199 en formule loisirs
			De 500 à 599 en formule compétition
C2	De 10 à 13 ans	De 1994 à 1997	De 200 à 299 en formule loisirs
			De 600 à 699 en formule compétition
C3	De 14 à 17 ans	De 1990 à 1993	De 300 à 399 en formule loisirs
			De 700 à 799 en formule compétition
C8	Handisport		De 8000 à 8999

La sécurité de l'équipage :

Pour participer à (aux) l'épreuve chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour le pilote :

Casque

Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)

Pantalon long

Manches longues

Chaussures fermées

Pour les pousseurs :

Genouillères

Coudières

Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)

Pantalon long

Manches longues

Chaussures fermées

2 - 3 : LES FORMULES :

Pour répondre aux réalités des constructeurs et équipages, deux formules sont proposées pour les courses de descente :

La formule « loisir », ouverte aux enfants et adolescents qui ont construit une caisse à savon dans le cadre d'une activité de découverte

La formule « compétition » pour les enfants et les jeunes initiés, issus de club de caisses à savon ou de structures éducatives qui ont pour but la compétition et vise la sélection nationale. Pour ces compétiteurs, il est indispensable de se procurer le règlement nationale (disponible à l'association départementale des Francas de Seine Saint Denis)

Pour les courses sur terrains plats, seule la formule loisir est proposée.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'Association
départementale Francas dont vous dépendez

Vous habitez le 77 ou le 91

Francas de Seine-et-Marne
898, avenue du Général de Gaulle
77120 Mouroux
francas77@aol.com
01 64 75 14 41

Vous habitez le 92 ou le 94

Francas du Val-de-Marne
5, avenue Auguste Gross - BP 10
94382 Bonneuil Cedex
francas.94@wanadoo.fr
01 43 39 62 16

Vous habitez le 78 ou le 95

Francas du Val-d'Oise
Maison de Quartier
Antenne Axe Majeur - Horloge
12, allée des Petits Pains
95800 Cergy Saint Christophe
infos@francas95.com
01 34 64 73 72

Vous habitez le 75 ou le 93

Francas de Seine-Saint-Denis
38, rue d'Anjou
93000 Bobigny
francas93projetcitoyen@yahoo.fr
01 41 60 13 00
<http://francasseinesaintdenis.joueb.com>

les francas

L'éducation en mouvement !